

RÉALISATION DE L'ÉCLAIRAGE D'UN TRONÇON DU PARCOURS D'ACCÈS AU CHÂTEAU DE QUART

MONUMENT : château de Quart

COORDONNÉES : feuille XXI - parcelles 72, 74, 75, 76

TYPE D'INTERVENTION : réalisation d'un nouvel éclairage

TEMPS D'EXÉCUTION : juin - juillet 2011

PROJET : Direction de la restauration et de la valorisation - Bureau des biens architecturaux

EXÉCUTION : F.Ili Vicentini S.a.s. - Aoste ; Meabé S.a.s. - Aoste

COORDINATION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE : Direction de la restauration et de la valorisation - Bureau des biens architecturaux

Le château de Quart, qui fait désormais depuis plusieurs années l'objet d'enquêtes et d'études en vue de son projet de restauration et de sa réhabilitation fonctionnelle (voir, à ce propos, les articles parus dans les numéros précédents du Bulletin de la Surintendance), est également un but de promenades estivales et le cadre de quelques manifestations annuelles organisées par l'Administration régionale, *Châteaux en musique*, *Festival du Moyen Âge*, et par le Syndicat d'Initiative de Quart, *Quart fromage festival*. Organisées dans les espaces verts autour du château, mais également à l'intérieur, ces manifestations attirent chaque été, en fin d'après-midi ou en soirée, un public nombreux, composé aussi bien de Valdôtains que de touristes. Afin d'assurer un parcours sécurisé à partir du parking au Sud-Ouest jusqu'au portail d'entrée, un tronçon définitif d'éclairage a été projeté et réalisé.

En partant du parking, la partie du parcours à éclairer, afin de permettre aux visiteurs de s'approcher ou de s'éloigner du monument en toute sécurité, est caractérisée par un premier tronçon de sentier au fond graveleux qui descend progressivement vers le pont au-dessus du torrent et qui est délimité, sur les bords, par un mur de soutènement en pierre à l'amont et par une palissade en bois du côté du talus en aval. Après avoir franchi le pont, dont le fond est en matériau stabilisé et qui possède des protections latérales en maçonnerie, on aborde la troisième partie du parcours, plus champêtre, à la largeur variable et au fond mixte (gravier et terre battue). En amont, il y a des rochers élevés, alors qu'en aval cette partie est délimitée par un muret en pierre. Compte tenu de la diversité architecturale et structurelle du parcours, une analyse attentive des possibilités de fourniture de corps éclairants présentes sur le marché et, en même temps, l'objectif de créer une lumière discrète et peu invasive, aussi bien au point de vue de la technique de l'éclairage qu'en ce qui concerne les constructions et les installations nécessaires, ont fait pencher les bureaux pour une solution de projet qui n'est pas univoque. Pour ce qui est du premier tronçon, vu l'existence d'un mur en amont, l'hypothèse d'encastrer des corps éclairants aux dimensions contenues, aptes à créer une série de cônes de lumière ponctuels sur la route, a été écartée : en effet, cette partie du parcours étant ouverte vers le Sud, la solution aurait provoqué une pollution lumineuse, ainsi qu'une perception des lumières peu esthétique et dérangement à partir de très loin. Pour remédier à cet inconvénient, il a été décidé d'éclairer le niveau de piétement d'une lumière rasante à partir de l'aval, en appuyant une série de corps éclairants à la couverture de pierre délimitant le haut du mur de soutènement. La couleur a été choisie de façon cohérente, en tenant compte de la finition en pierre et en évitant tout encombrement et toute interférence avec le passage, puisque ces corps éclairants sont placés

dans l'axe vertical de la palissade préexistante. À la hauteur du pont, le projet a dû faire face à deux contraintes : l'espace non modifiable compris entre l'extrados de la voûte et le nouveau revêtement de sol en pierre, qui ne permettait pas le passage des chemins à câbles d'alimentation, et la présence des parapets historiques. Ces facteurs ont orienté le choix technique vers l'installation de deux corps éclairants placés à terre, des cylindres d'un mètre de haut environ, l'un avant et l'autre après le pont, très discrets mais fort efficaces, avec un faisceau lumineux à 360°. Enfin, pour ce qui est du dernier tronçon, l'existence de la délimitation matérielle au Sud, due à la présence - nous l'avons dit - d'un bas muret de pierre, à la progression et aux caractéristiques peu uniformes, a permis d'encastrer de très petits spots ponctuels, à une distance assez constante l'un de l'autre pour permettre la rencontre des différents cônes de lumières, tout en mimétisant le corps éclairant avec la texture du mur au moyen d'une couronne grise et d'un verre opalin. La température de couleur adoptée pour les lampes des nouveaux corps éclairants est cohérente par rapport à l'éclairage nocturne des façades Sud du château et la dépense d'énergie est très réduite, compte tenu du recours à des LED (Light Emitting Diode). La mise en œuvre de ces solutions a inévitablement comporté des interventions sur les maçonneries : les couvertures de pierre du premier tronçon ont dû être refaites, le revêtement du sol du pont a été réalisé et la maçonnerie du dernier tronçon avant le château a également été complètement rénovée. La nouvelle installation d'éclairage a été reliée à un cadre électrique général préexistant et la pose de commandes expressément prévues, compte tenu de l'emploi lors de manifestations, permet de l'utiliser séparément par rapport à l'éclairage général du château, qui s'allume grâce à une minuterie astronomique.

[Nathalie Dufour, Pietro Fioravanti]



1. Vue nocturne du parcours d'accès au château. (P. Fioravanti)